

Emetteur _____ Direction de la Communication et de l'Information

Date _____ 29 avril 2019

Objet : _____ **Commission permanente**

Le Département du Loiret poursuit son engagement en faveur de la jeunesse

Dans le cadre de son nouveau plan *Agir pour nos jeunes*, le Département du Loiret poursuit ses actions et partenariats afin d'améliorer les conditions de réussite pour l'ensemble des jeunes, et les accompagner dans leur apprentissage de la citoyenneté. À l'occasion de la commission permanente du 26 avril 2019, le Loiret a attribué près de 30 000 € à des collectivités, associations, jeunes et collègues.

Pour ce faire, la collectivité développe un dispositif d'Appel à projets et un nouveau dispositif d'Appel à Initiative Locale, en direction des associations, des jeunes, des collègues et des collectivités.

Le dispositif d'Appel à Initiative Locale représente un fonds d'aide à destination des collectivités territoriales engagées dans la réalisation de projets collectifs. À titre d'exemple, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Beauce Gâtinais en Pithiverais, bénéficie d'une subvention de 1 100 € pour l'organisation d'un salon jobs d'été et alternance en 2019, afin de faciliter l'embauche des jeunes sur des contrats saisonniers ainsi que sur des contrats d'alternance.

Le Département a également subventionné 9 opérations dans le cadre de l'appel à projets, représentant un montant total de plus de 25 000 €. Par exemple, la Ligue de l'Enseignement du Loiret bénéficie d'une aide financière de 2 100 € pour son action *Junior association*, dont l'objectif est de soutenir 75 jeunes dans la réalisation de leur projet, et favoriser leur participation active et leur engagement citoyen.

Le Loiret maintient ses aides pour les élèves des écoles élémentaires publiques et privées du Loiret, dans le cadre de son dispositif classes de découverte. À ce titre, l'école Assomption Saint-Marc Saint-Aignan bénéficie d'une subvention de plus de 1 700 €.

À propos de la politique *Agir pour nos jeunes*

Lors de la session d'octobre 2018, le Département du Loiret a adopté une nouvelle politique départementale en faveur de la Jeunesse, intitulée « Agir pour nos jeunes ». Elle se veut visible, concertée et en cohérence avec les besoins des jeunes, et des collégiens en particulier. La politique Jeunesse renforce son soutien aux actions locales en terme de citoyenneté, réussite éducative, épanouissement personnel du jeune, valeurs de la République, découverte des métiers, innovation, etc. À travers ce plan, l'objectif est de mettre en commun les ambitions de chaque acteur du réseau Jeunesse, au sens large, pour optimiser l'efficacité des politiques publiques de chacun.

Contact presse :
Cassandre Germain
02 38 25 43 93
06 37 99 23 20
cassandre.germain@loiret.fr